

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 024-094/16/BM

■ Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2016

HN 024-28/04/16 BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Composante forte de l'économie locale, vecteur d'attractivité territoriale, l'agriculture, au-delà de son caractère technique, constitue un potentiel exceptionnel d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement de la Métropole. Cependant, le territoire doit faire face à une raréfaction des terres agricoles, une fragilisation de la profession.

La réponse à apporter à ces enjeux stratégiques nécessite une large mobilisation de l'ensemble des partenaires agricoles permettant de porter le programme d'actions concrètes, fixé par la Charte agricole du Pays d'Aix, déclinées en 7 objectifs :

Volet économique :

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

Volet territorial et environnemental :

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

Volet alimentation : en préparation

7. Alimentation, agroalimentaire et nutrition

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires privilégiés de la Charte agricole et son expertise permet de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture du territoire.

Chaque année, elle sollicite l'aide financière de l'institution dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Afin de poursuivre la dynamique engagée en 2015, la CPA avait approuvé une convention cadre pluriannuelle 2016-2018 avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le Pays d'Aix propose suite à cette convention cadre, une convention d'objectifs annuelle entre la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui vise à mettre en commun les compétences de chacune au service d'actions agricoles porteuses pour le territoire.

Cette année 2016, le montant de la participation de la Métropole à la convention d'objectifs s'élève à 125 000 euros pour 8 actions agricoles porteuses pour la métropole et pour un budget global de 282 000 euros, sur le territoire du Pays d'Aix.

La Convention d'objectifs, fournie en annexe, détaille les projets et les budgets correspondants pour l'année 2016.

Synthèse des actions et soutien financier correspondant

>Développer la vente directe : 7^e édition de la Halle de producteurs - Terres de Provence - Plan de Campagne :

Aide logistique et de terrain pour la réalisation du marché de vente de produits agricoles locaux en circuit court et en demi-gros.

-30 à 40 producteurs locaux présents (provenance : Bouches-du-Rhône et Vaucluse)

-Fréquentation : 100 000 visiteurs en moyenne /an (35 % proviennent de Marseille, 65 % du reste du territoire)

-Dates prévisionnelles d'ouverture 2016 : début juin / fin octobre (lundi, mercredi, vendredi de 17 h à 19 h).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 30 000 euros.

>Promotion locale des produits du terroir : 18^e édition du - marché des 13 desserts - Aix-en-Provence
Organisation du marché de vente de spécialités culinaires de fin d'année.

-40 exposants, agriculteur et artisans de (des Bouches-du-Rhône)

-Fréquentation : 15 000 à 20 000 visiteurs (territoire métropolitain)

-Dates prévisionnelles d'ouverture : 18/ 24 décembre 2016

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 33 000 euros.

>Organisation d'un site de e-commerce / Drive fermier

Lancement d'une nouvelle plate-forme de commercialisation (Internet + lieu de retrait)

-15 producteurs locaux environ (provenance : Bouches-du-Rhône)

-Dates prévisionnelles d'ouverture : rentrée 2016

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 10 000 euros.

>Appui à la mise en place de - marchés de producteurs - Territoire du Pays d'Aix

Aide à l'ouverture de 2 marchés de vente de produits agricoles locaux en circuit court au détail.

-5 à 15 producteurs locaux présents (du territoire du Pays d'Aix)

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

-Durée : 1 à 3 mois d'ouverture pendant l'année

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 5 000 euros.

>Renforcement de l'opération - Goûter au 13 - Territoire de la Métropole

Opération récurrente dont l'objectif est de proposer une solution logistique à l'approvisionnement des fruits et légumes frais auprès de la restauration collective.

-A l'échelle du Département des BdR. 60 collèges et lycées à l'heure actuelle.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 16 000 euros.

>Projet de couveuse/ pépinière d'entreprise agricole

Étude pré-opérationnelle pour la création d'une couveuse-pépinière agricole sur Aix-en-Provence (diagnostic préparatoire, programme d'actions, rétroplanning).

-Lieu : 28 hectares classés en zone agricole au PLU de la commune concédés dans le cadre d'un bail emphytéotique (de 20 à 25 ans).

-Partenariat entre : la Métropole AMP (porteuse du projet), la Chambre d'agriculture (appui technique) et la structure d'accompagnement spécialisée (accompagnement comptable et économique).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 18 000 euros.

>Action agricole : commune de la Roque d'Anthéron

Diagnostic : description du potentiel agricole de la zone, identification des exploitants actuels.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 6 000 euros.

>Action agricole : commune de Rousset

Diagnostic : description du potentiel agricole de la zone, identification des exploitants actuels.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de 7 000 euros.

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la Métropole est évaluée à 125 000 euros (cent vingt cinq mille euros) répartis sur 8 opérations.

ACTIONS	Montant
Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local	
Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : 7 ^e édition Halle de producteurs « Terres de Provence »	30 000 euros
Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	
Promotion locale des produits du terroir : 18 ^e édition du « marché des 13 desserts »	33 000 euros
Organisation d'un site e-commerce/drive fermier	10 000 euros
Appui à la mise en place de 2 marchés de producteurs	5 000 euros
Renforcement de l'opération « Goûter au 13 »	16 000 euros
Maintenir les surfaces agricoles	
Projet de couveuse/pépinière d'entreprises agricoles - Étude de faisabilité pré-opérationnelle	18 000 euros
Diagnostic agricole - La Roque d'Anthéron	6 000 euros
Diagnostic agricole - Rousset	7 000 euros
TOTAL prévisionnel	125 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2004_A326 du Conseil communautaire de la CPA, en date du 17 décembre 2004, approuvant la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n° 2015_B631 du Bureau communautaire de la CPA, en date du 26 novembre 2015, portant approbation d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2018 avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 125 000 euros à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2016 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement.

Article 2 :

Les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Métropole et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sont approuvés.

Article 3 :

Ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne 6312/65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016